

LE RÔLE DU BRÉSIL DANS LA FORMATION ET L'INSTITUTION DU MARCHÉ COMMUN DU SUD – MERCOSUR

BRAZIL'S ROLE IN THE FORMATION AND ESTABLISHMENT OF THE COMMON MARKET OF THE SOUTH - MERCOSUR

Fernanda Marcos Kallas

Doctorant en Droit International Public à l'Université Paris Descartes en cotutela avec l'Université Pontífica Católica de Minas Gerais (PUC-Minas), Brésil. Maîtrise en Culture Juridique Européenne et Maîtrise en Politiques Publiques et Développement à l'Université Paris Descartes - France. DESS en Droit de l'Homme par l'Université de Coimbra - Portugal. Avocate inscrite au Bureau de Minas Gerais - Brésil.

Résumé: La mise en place de l'union intégrationniste en Amérique Latine remonte aux années 1950, sous l'égide du fort partenariat Argentino-Brésilien pour faire face aux dangers de la globalisation. Dans cet article, nous procédons à démontrer le rôle joué par Brésil à fin de créer cette intégration colossal enommé: MERCOSUR.

Mots-clés: MERCOSUR - Intégration Économique - Globalisation

Abstract: The implementation of the integrationist union in Latin America in the 1950s, under the strong Argentine-Brazilian partnership to face the dangers of globalization. In this article, we proceed to demonstrate the role played by Brazil in order to create this colossal integration appointed: MERCOSUR.

Keywords: MERCOSUR - Economic Integration - Globalisation

1. INTRODUCTION

L'union entre les pays de l'Amérique latine remonte aux années 1826, ayant été soutenue par les idéaux du leader vénézuélien Simón

Bolívar¹. Ce révolutionnaire aspirait, depuis toujours, à une Amérique unie, libre et indépendante. À cette époque, il a tenté de promouvoir une collaboration dans le continent américain, par le Congrès de Panamá. Les pays participants étaient: le Mexique, la Colombie, l'Équateur, le Venezuela et le Pérou. Mais ses conceptions n'ont pas pu aboutir en une suite favorable.²

Après l'échec de cet événement, la célèbre union intégrationniste a été réalisée, dans les années 1950.³

Suite à l'avènement du phénomène de la globalisation⁴, la tendance internationale était de construire de grandes agglomérations économiques, afin qu'elles soient plus compétitives dans les marchés économiques internationaux. Le principal but visait à fortifier et à promouvoir un commerce à la fois intra-zone et extra-zone.

Usuellement, le rapprochement entre les pays dépend de leur position géographique, en fonction de ça, la plus part d'entre eux étant voisins. Les instituts des blocs économiques sont définis en fonction de leurs objectifs et de leurs besoins, de façon que chaque bloc établisse ses propres normes, conformément à l'évolution, afin d'être stable et crédible vis-à-vis des pays tiers.

Selon D. Puchala,

« l'intégration régionale, dans une analyse en termes dynamiques, est présentée comme un processus de transformation du système au niveau de la politique internationale et qui implique divers changements tant dans la structure que dans le style et l'atmosphère des relations entre les États parties

1 Simon Bolívar (1783 – 1830), à la fois militaire vénézuélien, il était également en leader politique. Il est considéré en Amérique latine comme un héros, à la fois visionnaire, révolutionnaire et libérateur. Il a conduit la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Panama, le Pérou et le Venezuela à l'indépendance, et a aidé à lancer les bases idéologiques démocratiques dans la plupart du continent latino-américain.

2 Pour plus d'informations, voir ACCIOLY, Elizabeth. *Mercosul e União Europeia Estrutura Jurídico-Institucional*. Curitiba: Juruá, 2010, p 63.

3 Pour plus de détail sur ce sujet, voir RESENDE, Erica Simone Almeida; MALLMAN, Maria Izabel. *MERCOSUL - 21 anos : Maturidade ou Imaturidade?* Curitiba : Appris, 2013. pp 36-37 *« A ideia de integração na América Latina nasceu no final dos anos 1950. Nasceu como resposta ao desafio do desenvolvimento econômico-social »*. La traduction a été réalisée par nous soins : *« L'idée d'intégration en Amérique latine est né à la fin des années 1950. Est né en réponse au défi du développement économique et social »*.

4 On entend par Globalisation, le processus économique et social qui établit une intégration entre les pays et les personnes à travers le monde, suite au changement intensif d'informations entre les peuples du monde entier, facilitant les échanges. Selon le sociologue canadien Marshall McLuhan, village global.

au système régional ».⁵

Dans cet article, nous allons démontrer que les actions du gouvernement brésilien, concernant la formation et le développement du MERCOSUR ont été primordiales, afin de rapprocher les États sud-Américains.

De plus, nous nous attacherons à décrire les principaux événements qui se sont déroulés jusqu'à présent, ainsi que leur contexte historique, également de grande importance, en vue de mieux comprendre les directions assumées.

Nous commencerons par développer l'approche intégrationniste dans les pays sud américains, avec l'Association Latino-Américaine de Libre Commerce - ALALC, ayant été créée par la signature du traité de Montevideo dans les années 1960⁶. Après passerons nous à d'autres intégrations latino américaines (ALADI - Association Latino-Américaine pour l'Intégration) pour pouvoir arriver au système actuelle, le MERCOSUR.

Toutefois, en raison des nombreuses tentatives infructueuses au cours des dernières années pour tenter de former un bloc économique, le Brésil et l'Argentine ont commencé à renforcer leurs liens, mettant ainsi fin à la rivalité qui régnait entre ces deux pays.⁷

Guidés par l'objectif de fortifier les économies précaire et instable des pays d'Amérique du sud, le Brésil et l'Argentine ont signé un traité avec le Paraguay et l'Uruguay, intitulé MERCOSUR - Marché Commun du Sud. Cette création est toujours en vigueur et représente aujourd'hui une grande force économique pour les pays de la région.

2. ALALC - ASSOCIATION LATINO-AMÉRICAINNE DE LIBRE COMMERCE

Les pays qui ont signé l'accord étaient l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela. L'objectif de ce traité était de mettre en place un marché commun régional, et prévoyait un délai de 12 ans pour créer et instaurer une zone de libre échange. Malgré l'échec du bloc, l'idée de renforcer l'économie de ses pays membres a été très

5 PUCHALA (D), *Patterns, in west european integration*, Rapport présenté au congrès de la politique américaine, Los Angeles, 1970, p.6.

6 Pour informations sur le contexte du processus d'intégration en Amérique latine, ainsi comme formation et développement du MERCOSUR, voir l'ouvrage : MACHADO, Diego Pereira; DEL'OLMO, Florisbal de Souza. *Direito da Integração, Direito Comunitário, Mercosul e União Europeia*. Salvador: JusPodivm, 2011, 322 p.

7 Pour plus de détails sur l'ALADI, voir l'ouvrage GOMES, Eduardo Biacchi. *Manual de Direito da Integração Regional*. Curitiba: Juruá Editora, 2010, pp 111-124.

appréciée⁸.

Le Traité de Montevideo, signé le 18 février 1960, a institué l'Association Latino-Américaine de Libre-Commerce - ALALC. Le siège social était situé dans cette même ville et le traité a été ratifié par tous les pays d'Amérique du Sud (à l'exception de la Guyane et du Suriname) ainsi que par le Mexique.

Le traité visait notamment l'expansion des marchés et la libéralisation du commerce par le démantèlement des mesures protectionnistes, ainsi que l'élimination des restrictions non tarifaires.⁹

Selon L. O. Baptista,

« les résultats, au début, ont été bons. Parmi les presque 12.000 concessions octroyées par l'intermédiaire des listes nationales durant les vingt ans qu'aura duré l'ALALC, 74% l'ont été entre 1962 et 1964, 13% entre 1968 et 1969. Mais, il n'y a eu pratiquement aucune nouvelle concession durant les autres années et la croissance de l'ALALC s'est arrêtée. Entre-temps, elle ont eu un effet important sur le commerce régional qui, entre 1962 et 1977, est passé du simple au double, de 7,1% à 14%. Cependant, dès le début des années 70, l'organisation perdait progressivement de son rythme, à tel point que, pour qu'elle ne disparaisse pas, un protocole a été conclu prorogeant pour 8 ans la période de transition prévue par le traité de Montevideo de 1960 (jusqu'au 31 décembre 1980). »¹⁰

Malheureusement, l'ALALC n'a pas obtenu le succès escompté par les chefs de gouvernements. Vingt ans plus tard, dans une tentative de renouveler les idéaux et de relancer l'intégration, l'ALALC a été remplacée par l'ALADI - Association Latino-Américaine pour l'Intégration (12 août 1980).

En vue de poursuivre leurs efforts pour une Amérique latine plus unie et plus forte, concernant toujours le désir d'assurer leur développement économique et social, les pays membres ont lancé un nouveau programme, cette fois, plus ambitieux.

8 Voir FRANCESCHINI, Luis Fernando ; BARRAL, Welber. (Coords). *Direito Internacional Público & Integração Econômica Regional*. Curitiba : Juruá, 2001, pp 229-232.

9 Pour en savoir plus sur ce sujet: GOMES, Eduardo Biacchi. *Manual de Direito da Integração Regional*. Curitiba: Juruá Editora, 2010. pp 111/124.

10 BAPTISTA, L. O., *Le Mercosul, ses institutions et son ordonnancement juridique*. Paris : CEDIN, 2001. p. 22.

Le fait de ne pas avoir suffisamment développé leur intégration au fil des années, les pays ont pris la décision de créer une nouvelle association, nommée ALADI - Association Latino-Américaine pour l'Intégration, en 1980, en remplacement de l'ALALC, avec des nouveaux objectifs économique et d'autres défis.

Cette nouvelle intégration lancée par les chefs des gouvernements latins, l'ALADI, comportait plusieurs objectifs, dont les plus marquants étaient de promouvoir, de manière harmonieuse et équilibrée, le développement économique et social de la région, afin d'assurer un meilleur niveau de vie aux habitants et de renouveler l'intégration latino-américaine, tout en établissant des dispositions pour le processus de la réalité régionale.¹¹

3. ALADI - ASSOCIATION LATINO-AMÉRICAINNE POUR L'INTÉGRATION

Le deuxième Traité de Montevideo, signé le 12 août 1980 par les mêmes pays¹², a permis à un nouveau système d'intégration de voir le jour, à la suite d'un programme de négociations de la réforme. Telle fut l'origine de l'ALADI cette association espérait surmonter les obstacles qui avaient empêché les traités antérieurs d'obtenir des résultats positifs.

L'ALADI était, effectivement, une amélioration et une actualisation de l'ALALC, cependant, bien plus ambitieuse. Comme l'affirme M. HALPERIN,

« l'intégration économique régionale constitue l'un des principaux moyens pour que les pays d'Amérique latine puissent accélérer leur processus de développement économique et social et assurer un meilleur niveau de vie pour leurs peuples »¹³

En Amérique latine, les années 1980 ont été caractérisées par le processus de démocratisation¹⁴ de la plupart des pays, ainsi que par les crises de la dette extérieure et une hausse inflationniste considérable que des réformes monétaires ont par ailleurs tenté de pailler.

11 Pour plus de détails sur ce sujet, consulter MACHADO, Diego Pereira; DEL'OLMO, Florisbal de Souza. *Direito da Integração, Direito Comunitário, Mercosul e União Europeia*. Salvador: JusPodivm, 2011, pp 65-66.

12 Les pays signataires du deuxième Traité de Montevideo : tous les pays d'Amérique du Sud (à l'exception de la Guyane et du Suriname) ainsi que le Mexique.

13 HALPERIN, M., *Instrumentos básicos de integración económica en América Latina y El Caribe*. Buenos Aires: BID. Intal, 1992, p.5.

14 Les années 80 ont été marquées par la démocratisation des pays de l'Amérique latine, une fois que les régimes dictatoriaux sont tombés.

Néanmoins, l'ALADI a remplacé le traité signé dans les années 1960, (ALALC), et a mis en place un nouveau cadre juridique opérationnel afin de poursuivre le processus d'intégration, ayant été complété par des résolutions adoptées à cette même date par le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'ALALC.

Les deux traités coïncidaient dans leurs objectifs et avaient comme finalité de créer, à long terme, un marché commun latino-américain. Malgré cette continuité, le Traité de Montevideo de 1980 a introduit des changements majeurs dans le processus d'orientation et la conception de son fonctionnement.¹⁵

Parmi ces changements, le programme de libéralisation du commerce multilatéral et ses mécanismes auxiliaires, visant à améliorer une zone de libre-échange, ont été remplacés par une zone de préférences économiques. Cette zone intégrait un ensemble de mécanismes incluant une préférence tarifaire parmi les membres, créant des accords de portée régionale et d'autres de portée partielle. Ces instruments offraient de multiples options opérationnelles aux pays membres, dont la convergence de progression vers des étapes supérieures d'intégration économique.

Par ailleurs, un autre changement majeur réside dans le fait que le caractère essentiellement commercial du Traité de Montevideo de 1960 a laissé la place à trois fonctions de base de la nouvelle association : la promotion et la réglementation du commerce réciproque, la complémentarité économique et le développement des activités de coopération économique, conduisent à l'expansion des marchés.

Un autre point important du Traité signé en 1980 réside dans le fait qu'il établit cinq principes fondamentaux: le pluralisme, la convergence, la flexibilité, un traitement différencié et la multiplicité. Ces principes contrastent avec les caractéristiques de l'unité du programme de libéralisation du commerce, telles que prévues par le Traité de Montevideo de 1960, basées sur les principes de multilatéralisme et de réciprocité.

La diplomatie brésilienne a toujours vu l'intérêt de s'intégrer avec ses pays voisins. En effet, l'influence brésilienne, concernant

¹⁵ L. O. Baptista explique que *«le point de départ de ce changement a été la prise de conscience que seuls les pays qui bénéficiaient des possibilités géographiques, politiques et économiques adéquates progresseraient efficacement dans le processus intégrationniste et l'adoption de règles permettant de continuer dans ce sens. (...) L'objectif d'une zone de libre-échange fut maintenu dans le nouveau Traité mais celui-ci visait en premier lieu, sans délais péremptaires, la création d'une zone de préférence. Celle-ci mènerait, au fil du temps, à la constitution d'un marché commun latino-américain, et prendrait en main la défunte ALALC, héritant de certains des accords qui avaient été signés, accords parmi lesquels les accords de compensation des paiements furent les plus significatifs»*. BAPTISTA, L. O., *Le Mercosul, ses institutions et son ordonnancement juridique*. Paris : CEDIN, 2001. p. 23.

l'expansion commerciale des pays latino-américains est basée sur les idéaux de formation d'un bloc économique puissant, face au contexte commercial des autres pays.

Pour conclure sur la signature de ce nouveau Traité, nous pouvons indiquer que l'ALADI est une institution plus ouverte, car elle octroie une facilité d'adhésion au Traité initial. Cela permet à des pays non-membres de participer aux actions partielles, et à l'association de prendre part à la coopération horizontale entre les pays en développement, en tant qu'institution.

4. HISTORIQUE INTÉGRATIONNISTE DES PAYS LATINS

Les années 1930 ont été considérées, par la plupart des historiens brésiliens, comme une décennie très influente pour le Brésil. Jusqu'à cette époque, le pays s'appuyait sur une économie agricole, avec la production et l'exportation du café. La crise mondiale, connue sous le nom de «crash de 1929», coïncidant avec l'arrivée au pouvoir du Président Getúlio Vargas, a provoqué de grands bouleversements pour le Brésil¹⁶.

Les effets de la crise capitaliste de 1929 ont stimulé le processus de modernisation économique de l'Amérique du Sud, qui a pu, par la suite, bénéficier d'une plus grande intervention de l'État pour surmonter les difficultés et promouvoir le développement.

En conséquence, le Brésil a accéléré son processus d'urbanisation. La bourgeoisie a commencé à participer davantage à la vie politique. Vargas, avec sa politique gouvernementale a favorisé les travailleurs urbains, essentielles à l'économie, et a ainsi lancé le nouveau «moteur» économique du Brésil, l'industrialisation.

Durant son mandat, Vargas a créé le Ministère du Travail, de l'Industrie et du Commerce et a promulgué une série de lois sur le droit du travail. C'est alors qu'une nouvelle époque a commencé pour le peuple brésilien.

Selon Bernard BRET¹⁷,

« les échanges internationaux sont anciens dans l'histoire du Brésil, du fait de son passé colonial. Le Brésil est indépendant depuis 1822, mais conserve depuis longtemps une économie ouverte. Cette tradition d'ouverture prend fin dans les années 1930, qui marquent le début d'une période d'Industrialisation par Substitution aux

16 Pour plus de détail sur l'histoire des présidents au Brésil, voir WINTER, Luis Alexandre Carta. *Crise do Modelo Presidencialista*. Curitiba: Juruá, 2008, pp 43-69.

17 BRET, B., Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

*Importations (ISI). Le Brésil cherche à produire sur place ce qu'auparavant la division internationale du travail l'obligeait à importer grâce aux devises issues de l'exportation de produits bruts. L'industrialisation entraîne une relative fermeture des frontières du pays, afin de protéger les producteurs nationaux alors incapables de soutenir la concurrence ».*¹⁸

Pour bien comprendre cette période, il importe de souligner que les facteurs expliquant le rapprochement du Brésil de ses pays voisins sont liés à la crise du libéralisme et du capitalisme dans les années 1930.

Face à la fragilité de leur modèle économique basé sur les exportations de produits agricoles, les gouvernements des pays de la région ont réalisé qu'il était nécessaire d'établir une relation de coopération mutuelle afin de surmonter les difficultés économiques. À cette époque-la, la région revendiquait son propre modèle de développement, associé au projet d'intégration économique, dans lequel l'Argentine et le Brésil étaient considérés comme des leaders importants au sein du continent sud-américain.

La réouverture du Brésil au monde extérieur date de la moitié des années 1960, avec l'arrivée au pouvoir des militaires. Cette phase durera jusqu'en 1985, année de son retour à la démocratie, comme cela s'est d'ailleurs passé pour les autres pays d'Amérique du Sud.

Cependant, lors des passages entre démocratie et dictature, le Brésil et l'Argentine n'ont cessé de conclure des accords de rapprochement et de renforcer leurs liens économiques.

Selon Elisabeth ACCIOLY,

*« l'origine du MERCOSUR, essentiellement bilatérale, provient de la relation entre le Brésil et l'Argentine, qui, traditionnellement étaient des adversaires, ce qui rappelle, mutatis mutandis, la rivalité qui existait jadis entre la France et l'Allemagne. Ennemis pendant la Seconde Guerre mondiale, ces deux pays se sont unis pour le projet de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, (CECA), et, par la suite dans la Communauté Économique Européenne (CEE), dans le but de joindre leurs forces et de faire prospérer cette union ».*¹⁹

18 BRET, B., sur <http://geographie-ville-en-guerre.blogspot.fr/2012/11/le-regard-dun-geographe-sur-les.html>, consulté le 20.04.2014.

19 ACCIOLY, Elisabeth. *Mercosul e União Europeia Estrutura Jurídico-Institucional*. Curitiba:

C'est à la fin des années 1980 que le régime militaire a pris fin et que le néolibéralisme a été instauré. Par la suite, les pays latins ont assisté à la démocratisation de leurs gouvernements, avec l'apparition, dans les années 1990, du libéralisme économique.

Selon Arnaldo WALD,

« à partir de 1980, en vertu de la globalisation croissante de l'économie mondiale, le Brésil se retrouverait devant un dilemme. Ils s'agissait de choisir entre maintenir une économie fermée, avec une très importante participation de l'État, dominée par un nationalisme exacerbé, ou ouvrir le marché brésilien, qui gardait des dimensions continentales, et de dépasser une certaine xénophobie et un protectionnisme excessif dans le domaine économique ».²⁰

La collaboration entre l'Argentine et le Brésil, en 1985, a eu pour conséquence la signature de nombreux accords, dont l'un était la création du MERCOSUR.²¹

5. LA GENÈSE DU MERCOSUR - MARCHÉ COMMUN DU SUD

Apparu suite à une évolution de normes et de traités, le MERCOSUR a été mis en place en 1991, grâce à la signature du Traité d'Asunción par les pays membres (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela).²²

Ce traité constituait un marché commun et prévoyait deux étapes. Durant la première, qui consistait en une intégration progressive,

Juruá, 2010, p 71. Version originale: "A origem do MERCOSUL é essencialmente bilateral; deu-se a partir do relacionamento entre Brasil e Argentina, que, até então, eram tradicionalmente adversários, trazendo à lembrança, guardadas as devidas proporções, a rivalidade alimentada entre França e Alemanha. Inimigas na Segunda Grande Guerra, foram postas lado a lado no projeto da Comunidade Européia do Carvão e do Aço (CECA), e, posteriormente, no da Comunidade Econômica Européia (CEE), conseguindo somar esforços e fazer com que a união prosperasse." Traduction libre de l'auteur.

20 WALD, Arnaldo. *Le Droit Brésilien Hier, Aujourd'hui et Demain*. Paris: Société de Legislation Comparée, 2005, p 355.

21 Pour plus d'info: GOMES, Eduardo Biacchi. *A Globalização Econômica e a Integração no Continente Americano, Desafios para o Estado Brasileiro*. Rio Grande do Sul: Unijuí, 2004.

22 Le Venezuela est devenu un membre effectif du Mercosur depuis 2012. Suite à la destitution controversée du Président paraguayen Fernando LUGO, les autres pays membres du Mercosur ont décidé de le suspendre temporairement des actions du bloc et en raison du manque de l'unique pays (le Paraguay) contre l'adhésion du Venezuela, ils ont l'accepté.

les institutions étaient provisoires. Lors de la phase définitive, les principales difficultés de mise en œuvre devaient être résolues (ce qui n'a pas été le cas) et le processus d'intégration devait être consolidé à travers la mise en place de structures définitives. Celles-ci seront créées au moment de la conclusion du Protocole d'Ouro Preto.

L'objectif économique du MERCOSUR est double. Au niveau interne, il s'agit de créer un espace économique intégré, afin de renforcer les économies des pays membres. Autrement dit, il est question d'augmenter le commerce au sein de la région à travers une consolidation du marché. Le second objectif, est d'assoir le marché l'intérieur et ainsi pouvoir s'ouvrir sur le marché extérieur.

Les quatre pays signataires du Traité

*« abandonnent [donc] la logique sectorielle qui prévalait dans les accords précédents et s'obligent mutuellement à respecter un strict programme de libération commerciale, devant aboutir à l'élimination totale des droits de douane et autres restrictions au commerce intra-zone, à coordonner leurs politiques macro-économiques, à adopter un tarif extérieur commun (TEC) face aux pays tiers, et à passer des accords sectoriels pour profiter des économies d'échelle ».*²³

Les principaux objectifs du Traité sont les suivants :²⁴

- *favoriser l'insertion compétitive des quatre pays dans un monde caractérisé par la consolidation de blocs régionaux de commerce, et dans lequel la technologie est cruciale pour le progrès économique et social;*
- *promouvoir des économies d'échelle, ce qui permettrait à chaque pays des gains de productivité;*
- *stimuler les flux commerciaux et d'investissements avec le reste du monde, ainsi que l'ouverture économique régionale;*
- *améliorer les conditions de vie des populations de la région.*

23 DABÈNE, O., *L'intégration régionale en Amérique Latine : Le Mercosur*. Paris : Centre d'études et de recherches internationales, 1995. p 7.

24 Article 1 du Traité d'Asunción.

Quant aux caractéristiques de base du MERCOSUR, ce sont: la libre circulation des biens et services, l'établissement d'un tarif extérieur commun (TEC), l'adoption d'une politique commerciale commune par rapport aux pays tiers, la coordination des positions dans les forums régionaux et internationaux, la coordination des politiques macro-économiques, sectorielles et, enfin, l'harmonisation des lois dans les domaines concernés, afin de renforcer le processus d'intégration.²⁵

Cet accord avait initialement prévu deux étapes pour la mise en œuvre du marché commun du Cône Sud: une première phase provisoire, puis une deuxième, incluant la phase définitive.

La première étape a été réalisée à travers la signature du Traité d'Asunción en 1991, et la seconde phase est entrée en vigueur en 1994, avec la signature du Protocole d'Ouro Preto. Ce protocole est venu s'ajouter au Traité instituant ainsi le bloc économique du Sud. Il importe de souligner que sa mise en œuvre permettait au MERCOSUR d'acquérir une personnalité juridique de droit international.²⁶

Selon L. O. BAPTISTA,

*« la caractéristique du Mercosul est son caractère transitoire. Ainsi avons nous eu droit à une phase provisoire ou transitoire, dont le point de départ [a été] est le Traité d'Asunción [...] qui a culminé avec la signature du Protocole de Ouro Preto. (...) Cet accord international présente des caractéristiques très [spécifique], et un caractère dialectique : c'est un élément de changement et de continuité. Élément de changement parce qu'il crée un nouveau cadre, non seulement économique et commercial, mais également politique; élément de continuité parce qu'il prolonge les efforts intégrationnistes du Brésil et de l'Argentine ainsi que ceux du continent ».*²⁷

L'organisation du MERCOSUR est hautement structurée. Afin de développer le fonctionnement de son système, pour bien comprendre son activité et sa structure institutionnelle, il est nécessaire de connaître l'ensemble de l'organisation.

La première source du bloc économique du Cône Sud, est le Traité d'Asunción, selon lequel les quatre États membres sont soumis

25 Voir Protocole de Ouro Preto.

26 SILVA, Marcos Rector Toledo. *Mercosul e Personalidade Jurídica Internacional: As Relações Externas do Brasil Sub-Regional Pós-Ouro Preto*. Rio de Janeiro: Renovar, 1999. pp 35-47.

27 BAPTISTA, L.O., *Le Mercosul, Ses institutions et son ordonnancement juridique*. Paris : CEDIN-Paris I, 2001.

aux mêmes obligations et aux mêmes droits généraux. Ce traité constitue l'instrument juridique de base du projet d'intégration car il comporte une série d'initiatives destinées à favoriser l'intégration régionale.²⁸

Selon L. O. BAPTISTA,

*« l'objectif, énoncé dès le départ dans le Traité d'Asunción, ne s'est pas limité à la création d'une zone de libre-échange, comme dans le cas de certains de ses prédécesseurs, mais [il] visait la création d'un Marché commun, concept plus ample bien que spécifique à ce cas et qui se [ferail] par étape ».*²⁹

Le caractère transitionnel de ce traité est prévu dans le constitution de sa propre loi, en son article 18, qui spécifie qu'avant le 31 décembre 1994,

*« les États parties devront convoquer une réunion extraordinaire dans l'objectif de déterminer la structure institutionnelle définitive des organes d'administration du Marché Commun, ainsi que leurs fonctions et leur système d'adoption de décisions ».*³⁰

La période de transition a été une étape charnière afin de mettre en place le Protocole d'Ouro Preto, qui aurait lieu dans la phase définitive du MERCOSUR. Cela allait s'avérer remarquable pour le passage à l'union douanière ainsi que pour l'institutionnalisation définitive du MERCOSUR.

La phase provisoire correspond à la période couvrant la signature du Traité d'Asunción jusqu'à la signature du Protocole d'Ouro Preto, fin 1994. La phase définitive, quant à elle, commence avec la signature de ce protocole, conférant au MERCOSUR le statut de personnalité juridique internationale.

Toute intégration économique nécessite une structure pour

28 FARIA, José Angelo Estrella. *O Mercosul: Principios, Finalidade e Alcance do Tratado de Assunção*. Brasília: MRE/SGITE/NAT, 1993. pp 25 et suite.

29 BAPTISTA, L. O., *Le Mercosul, Ses institutions et son ordonnancement juridique*. Paris : CEDIN, 2001. p. 39.

30 La traduction a été faite par nos soins. Version originale du article 18 du Traité d'Asuncion : ``Antes do estabelecimento do Mercado Comum, a 31 de dezembro de 1994, os Estados Partes convocarão uma reunião extraordinária com o objetivo de determinar a estrutura institucional definitiva dos órgãos de administração do Mercado Comum, assim como as atribuições específicas de cada um deles e seu sistema de tomada de decisões`.

bien fonctionner ; il en va de même pour l'intégration économique du Cône Sud. Il importe alors d'avoir une activité normative, afin que cette organisation puisse survivre et fonctionner. L'histoire et la consolidation de cette union ont été ponctuées d'évolutions au niveau des normes et des applications juridiques.

BAPTISTA ajoute,

*« durant le processus de développement du MERCOSUR, a été mis en œuvre le programme de libéralisation, programme impliquant la suppression des tarifs internes et l'établissement d'un tarif extérieur commun, probablement moins élevé que ceux adoptés aujourd'hui par les signataires du Traité d'Asunción, voire même aboli dans certaines cas; les politiques macro-économiques et financières des quatre pays devront également être harmonisées – de cela résultera une plus grande stabilité pour les producteurs, les commerçants, les investisseurs et les travailleurs; enfin, les accords sectoriels devront proliférer afin de compléter ou amplifier la mise en œuvre du MERCOSUR ».*³¹

Il convint de noter que la mise en place du Protocole d'Ouro Preto, grâce auquel MERCOSUR reçoit sa personnalité juridique de droit international, a légèrement changé le système et a également créé de nouveaux organes afin de mieux servir les Pays membres de cette intégration.

Durant sa phase provisoire, l'institution MERCOSUR a mis en place des organes pour un meilleur fonctionnement du système. Elle a également prévu le Conseil du Marché Commun (CMC) et le Groupe du Marché Commun (GMC).

En 1994, avec le Protocole d'Ouro Preto qui a marqué la transition de la phase provisoire vers la phase définitive, l'institution a instauré de nouveaux organes afin de mieux gérer les actions du MERCOSUR, devenu une personnalité juridique de droit international.

Les organes principaux du MERCOSUR sont le Conseil Marché Commun (CMC) et le Groupe Marché Commun (GMC), assistés par la Commission du commerce du MERCOSUR (CCM).

Selon O. Dabène,

« le CMC, le GMC et la CCM sont les trois organes de nature intergouvernementale disposant de capacités

31 BAPTISTA, L. O. op.cit.

de décision. Le CMC, organe supérieur, conserve la conduite politique du processus d'intégration en vue de la réalisation d'un marché commun. Le GMC, organe exécutif, fait des propositions au CMC et prend des mesures pour mettre en application les décisions du Conseil. La CCM assiste le GMC en veillant au bon fonctionnement de l'union douanière ».³²

La fonction et la prévision de ces organes sont décrites dans les textes du traité et du protocole:

« L'article 9 du Traité d'Asunción prévoit l'administration et l'application du présent Traité et des Accords spécifiques et décisions qui sont adoptées dans le cadre juridique, établis durant la période de transition sont à la charge des organes suivants: a) Conseil du Marché Commun; b) Groupe du Marché Commun. »³³

- L'article 2 du Protocole d'Ouro Preto précise que ce

« Le Conseil du Marché commun, le Groupe du Marché commun et la Commission du commerce du MERCOSUR sont des organes de décision d'ordre intergouvernemental ».

Le Traité d'Asunción montre clairement les fonctions du Conseil et du Groupe Marché Commun, relatives à l'administration et à la fonction de négociation du marché commun du Sud. Avec la mise en place du Protocole d'Ouro Preto, d'autres organes ont été créés afin d'aider et de mieux développer les actions du MERCOSUR.

Le Conseil Marché Commun est l'organe suprême chargé de la gestion politique du processus d'intégration. Dans le Traité d'Asunción, cet organe se limite essentiellement à l'administration et à la négociation du MERCOSUR.

Le CMC a été créé lors de l'entrée en vigueur du Traité, en 1991, par son article 10, et suite la mise en œuvre du Protocole de Ouro

32 DABÈNE, O., *L'intégration régionale en Amérique Latine : Le Mercosur*. Paris : Centre d'études et de recherches internationales, 1995. p 10.

33 La traduction a été effectuée par nos soins, version originale du article 9 du Traité D'Asunción : A administração e execução do presente Tratado e dos Acordos específicos e decisões que se adotem no quadro jurídico que o mesmo estabelece durante o período de transição estarão a cargo dos seguintes órgãos: a) Conselho do Mercado Comum; b) Grupo do Mercado Comum.

Preto, il est devenu en son l'article 3 pour établir la nature juridique du Conseil et stipuler que

*« Le Conseil Marché Commun, organe suprême du MERCOSUR, est chargé de conduire la politique d'intégration et de prendre des décisions afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Traité d'Asunción et d'instituer définitivement le Marché Commun ».*³⁴

Le Groupe Marché Commun est l'organe exécutif du MERCOSUR, décrit sur l'article 10 du Protocole d'Ouro Preto, «*Le Groupe Marché commun est l'organe exécutif du MERCOSUR*».

La Commission de Commerce du Mercosur est chargé de donner l'assistance au GMC, suite à l'application des instruments de politique commerciale commune aux États parties de l'union douanière ainsi qu'aux États tiers.

La personnalité juridique acquise par l'intégration économique du Marché commun du Sud a permis d'opérer des changements dans sa structure.

Les Organes auxiliaires sont, le Secrétariat Administratif du Mercosur, les Comités Techniques, la Commission Parlementaire Conjointe, le Forum Consultatif Économique et Social.

Le Secrétariat Administratif du Mercosur (SAM), à l'époque du Traité d'Asunción, était un organe d'archivage et un simple instrument permettant de faciliter les activités des institutions du MERCOSUR. Il était un organe consultatif sans pouvoir de décision.

Néanmoins, avec la mise en place du Protocole d'Ouro Preto, en 1994 et, par conséquent, avec la création d'une organisation internationale, la SAM a été obligée de se transformer en un organe permanent du MERCOSUR. Il comprend la structure institutionnelle du bloc, avec un soutien opérationnel, chargé de fournir des services à d'autres organes du MERCOSUR, comme prévu à l'article 31 du Protocole.³⁵

Les avancées juridiques et institutionnelles ont été réalisées avec l'avènement de la phase définitive du MERCOSUR, et dont l'origine résidait dans la dynamisation du processus et la nécessité d'approfondir davantage la réalisation du marché commun. Par conséquent, le SAM a été réorganisé en vue de le renforcer et de lui conférer une plus grande

34 L'article 3 du Protocole d'Ouro Preto.

35 L'article 31 du Protocole d'Ouro Preto : «*Le MERCOSUR est doté d'un Secrétariat administratif qui est un organe d'appui fonctionnel. Le Secrétariat administratif du MERCOSUR, qui est chargé de fournir des services aux autres organes du MERCOSUR, a son siège à Montevideo.*»

capacité technique et opérationnelle.

Les Comités Techniques sont créés par l'intermédiaire de la Commission du Commerce du MERCOSUR et prévus par l'article 19, IX du Protocole d'Ouro Preto, sa finalité est de conseiller et appuyer les activités de compétence de la Commission du Commerce du MERCOSUR, sans capacité décisionnelle.

La Commission Parlementaire Conjointe a été créée dans la phase provisoire du MERCOSUR, par l'article 24 du Traité d'Asunción. C'est un organe d'assistance, sans subordination à la Commission du marché commun.

Le Forum Consultatif Économique et Social a été introduit dans le cadre de la structure organique du MERCOSUR, par le Protocole d'Ouro Preto, et ses dispositions sont prévues aux articles 28 à 30³⁶. Il s'agit d'un organe de représentation des secteurs économiques et sociaux.

6. L'ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIALISATION BRÉSILIENNE ET SON IMPACT SUR LE MERCOSUR

L'histoire du Brésil n'est pas récente, cependant, nous ne pouvons en affirmer de même concernant son passé industriel. L'histoire industrielle du Brésil se caractérise par différentes phases ; elle est aussi un reflet de l'histoire mondiale.

Pendant toute l'époque coloniale, de 1530 à 1822, l'industrialisation du pays n'a pas été la priorité des différents gouvernements. Si le Brésil était basé sur une économie agraire, avec l'exploitation des ressources naturelles, son industrie n'était pas très développée durant cette phase. En effet, le pays était uniquement utilisé comme une "ferme" pour les activités d'extractions, telles que le bois, le sucre, les mines d'or et de diamant.³⁷

Selon l'Institut Euvaldo Lodi – IEL³⁸, les produits industrialisés européens sont apparus au sein du peuple brésilien en 1815, à la fin des guerres napoléoniennes. Ce contact a suscité, au sein de la société émergente brésilienne, le désir d'initier un processus de fabrication.

36 Les articles 28 à 30 du Protocole d'Ouro Preto. Article 28 : «*Le Forum consultatif économique et social, organe représentatif des secteurs économique et social, est composé d'un nombre égal de représentants de chaque État Partie.*» Article 29 : «*Le Forum consultatif économique et social est un organe consultatif qui présente des recommandations au Groupe du Marché commun.*» Article 30 : «*Le Forum consultatif économique et social soumet son règlement intérieur à l'approbation du Groupe du Marché commun.*»

37 Voir les idées de l' Institute Euvaldo Lodi - IEL, sur : <http://www.iel.org.br/portal/data/pages/FF80808127784C1F0127788502B7547C.htm>

38 IEL – Institute Euvaldo Lodi, organisme lié à la Confédération Nationale de l'Industrie Brésilienne.

Après cette période, plusieurs tentatives d'industrialisation du pays ont eu lieu.

L'impulsion décisive pour le réel développement de l'industrie du pays est arrivée avec la Première Guerre mondiale (1914-1918). Cela s'explique par les difficultés rencontrées par les pays européens afin de maintenir le flux des exportations vers le Brésil. Le pays a alors procédé à l'ouverture d'un certain nombre d'industries pour remplacer les produits achetés à l'étranger.

Il est important de souligner que les exportations de café brésilien ont joué un rôle primordial dans l'histoire. C'est en effet, grâce aux ressources de ces exportations qu'il a été possible de financer la création de nouvelles entreprises.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'usines et celui des employés au Brésil, entre 1910 et 1920.

Tableau n° 1		
Année	Nombre d'usines	Nombre d'employés
1910	3.998	151.606
1920	13.336	275.512

Source: (IEL – Institut Euvaldo Lodi)

La crise de 1929 a également eu un impact négatif sur le développement du pays, plus particulièrement sur l'exportation de café. Cependant, le Brésil a pu poursuivre ses efforts grâce à sa politique de changement et de progrès.

La Seconde Guerre mondiale, est une autre période charnière, notamment à partir de 1939. Cet événement a conduit à une augmentation des usines de fabrication pour remplacer les produits importés. Selon les données de l'IEL³⁹, entre 1940 et 1945, la croissance moyenne de l'industrie brésilienne était de 9,2% par an.

À partir de cette période, le Brésil a connu un fort développement industriel. Le gouvernement a investi dans la construction d'aciéries et de centrales électriques dans tout le pays ; l'une des plus importantes était la «Companhia Siderúrgica Nacional», aciérie construite à Volta

³⁹ IEL - Instituto Euvaldo Lodi, voir sur: <http://www.iel.org.br/portal/data/pages/FF80808127784C1F0127788502B7547C.htm>

Redonda, dans l'État de Rio de Janeiro.

Le retour au pouvoir du Président Vargas, en 1953 – il s'agissait de son deuxième mandat, a été marqué par la diffusion d'idées nationalistes qu'il défendait par le biais d'un développement industriel centralisé et des limitations sur les entrées de capitaux étrangers.

Par la suite, avec l'arrivée au pouvoir du président Juscelino Kubitschek en 1956, les idéaux ont changé. Les principaux objectifs du nouveau chef du gouvernement étaient de permettre l'accès au marché aux entreprises étrangères et d'accélérer ainsi, la croissance de l'industrie brésilienne. Il a été à l'origine de la construction de la nouvelle capitale fédérale, Brasilia, afin de promouvoir l'intégration du pays, ainsi que son développement interne.

Durant le mandat de Kubitschek(1956-1961), le Brésil a connu une période de développement économique remarquable. Avec son style novateur de gouvernance, il a gagné la confiance du peuple brésilien.

En 1964, les militaires sont arrivés au pouvoir. Entre 1969 et 1973, le Brésil a assisté au soi-disant "miracle économique", en effet l'industrie, du fait de sa croissance rapide, a généré des emplois et de nombreux travailleurs ont commencé à percevoir un salaire. Toutefois, malgré l'élargissement de la distribution des richesses, ces derniers sont restés faibles. L'industrialisation s'est développée principalement dans le sud-est du pays, sur l'axe Rio de Janeiro - São Paulo, qui a connu une immigration massive de populations issues des régions les plus pauvres du pays, en particulier de la région nord-est.

Après cette phase de croissance, l'économie dû faire face, entre 1973 et 1990, à une longue période d'instabilité monétaire et de récession, accompagnée d'une forte inflation des stagnation des salaires, de l'augmentation de la dette extérieure et d'une croissance relativement lente.

Dans les années 1980, le gouvernement brésilien a mis en place différents plans économiques visant à maîtriser l'inflation, mais ceux-ci non pas eu de succès, puis que créanciers internationaux (moratoire) n'ont pas pu être remboursés, ce qui a entraîné de graves problèmes économiques qui ont perduré. « La décennie perdue », est l'expression désignant les années 1980.

Le Brésil a connu différents changements de monnaie et plusieurs plans économiques dans le but de contenir la hausse inflationniste, mais sans succès. Cette crise s'est manifestée par une hyperinflation, avec des taux de 2012,6 % en 1989 et de 2851,3 % en 1993, selon l'indice général des prix (IGP-DI) de la Fondation Getúlio Vargas.⁴⁰ Les plans mis en place à cette époque sont le «Plan Cruzado», le «Plan Bresser» et le «Plan Collor».

⁴⁰ Voir les informations complètes sur IPEADATA, <http://www.ipeadata.gov.br/Default.aspx>.

En 1989, après le retour à la démocratie et l'arrivée au pouvoir du Président Fernando Collor, l'économie brésilienne a beaucoup souffert. Avec la politique d'ouverture aux importations provenant des pays industrialisés, de nombreuses industries nationales ont dû fermer leurs portes, ce qui a entraîné une hausse significative du chômage.

La monnaie s'est stabilisée grâce à la mise en place du Plan Real en 1994, pendant le mandat du Président Itamar Franco. Avec la fin de l'inflation et la taxe d'impôt régressif, une amélioration sans précédent des revenus pour les classes inférieures s'est fait ressentir.

Le Ministre des Finances, créateur du Plan Real, Fernando Henrique Cardoso, a ensuite été élu Président de la République. Sa présidence a été caractérisée par le développement de la modernisation et la redistribution des revenus. Durant son mandat, de nombreuses entreprises publiques ont été privatisées et l'industrie a bénéficié d'importants investissements étrangers.

Selon VERCUEIL,

*« la réussite du «Plan Real» a été facilitée par d'autres mesures, de plus longue haleine, qui ont modifié peu à peu le visage de l'économie brésilienne : nombre d'entreprises publiques, considérées comme coûteuses et peu efficaces, ont été privatisées depuis le début des années 1990. Dans le même temps, l'économie nationale a été progressivement ouverte à la concurrence mondiale, tout en restant relativement protégée, en particulier par un niveau élevé des tarifs douaniers. (...) Au milieu des années 1990, l'économie brésilienne est devenue plus efficace réagissant plus rapidement aux changements qui affectent l'économie mondiale que dix ans auparavant ».*⁴¹

En 2003, avec l'arrivée au pouvoir du Président Luis Inácio Lula da Silva, plus connu sous le nom de «Lula», l'économie du Brésil a continué à se développer. Sa politique s'est basée en partie sur la politique économique de son prédécesseur, Cardoso. Tout au long de son mandat, le Brésil s'est énormément développé et a bien réagi face à la crise mondiale de 2008.

Après la création du Marché Commun du Sud et la signature du Traité d'Asunción par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela, l'industrie brésilienne s'est transformée.⁴²

41 VERCUEIL, J., *Les Pays Émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine*. Paris : Bréal, 2010, p. 77.

42 VERCUEIL, J., *Les Pays Émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine*. Paris : Bréal, 2010, p. 78, « les secteurs exportateurs se renforcent [en plus de] l'agroalimentaire, y sont

Selon BRET, le Brésil est la «*locomotive*» du MERCOSUR. Il affirme :

*« Ce rôle de locomotive se voit à partir du degré d'attraction communautaire dans les échanges extérieurs. On constate une augmentation des échanges intra-zones, plus rapide qu'avec les pays tiers. Cela avait été cassé par la crise argentine, mais le pays se ressaisit depuis 2003 (s'il n'y a pas encore de retour aux niveaux antérieurs, la tendance est bonne). L'attraction mercosulienne est asymétrique ».*⁴³

Depuis la naissance du MERCOSUR, le rôle du Brésil, dans le cadre de l'intégration économique, s'est avéré capital, le pays est en effet a été considéré par plusieurs auteurs comme le «*géant du Sud*».

Les premières années du Marché Commun du Sud ont été significatives. Les exportations brésiliennes vers ses partenaires ont considérablement augmenté. Entre 1991 (année de la signature du Traité d'Asunción) et 1993, les exportations sont passées de 2,3 à 5,4 milliards de dollars. En termes de pourcentages, cela représente signifie de 7,3% à 13,9% du total, à un taux considérablement plus élevé que pour les exportations vers le reste du monde. Durant la même période, le Brésil a accumulé des excédents exceptionnels. En 1992, concernant les échanges avec les pays membres du MERCOSUR, le total des importations a atteint 60% de la valeur des exportations, un

incluses les industries de transformation de la filière bois (papier-cellulose), la chimie, la sidérurgie, l'automobile et l'aéronautique. Dans ce dernier secteur, l'entreprise Embraer (Empresa Brasileira de Aeronautica) est une figure de proue : créée en 1969 dans le cadre d'un programme de substitution aux importations, privatisée au début des années 1990, elle cède ensuite 20% de son capital à Dassault Aviation – EADS. Restructurée au début des années 2000, elle devient le quatrième avionneur mondial, compte 12.000 employés et s'affirme durant la décennie comme l'un des principaux exportateurs industriels du Brésil avec une part de marché mondial de près de 50% sur le segment des avions de 30 à 60 places. Autre exemple, le secteur des agrocarburants, développé à la suite du choc pétrolier de 1973, parvient lui aussi à maturité : avec 115 millions d'hectolitres, le Brésil est le premier producteur mondial d'éthanol (carburant obtenu à partir de la canne à sucre) et s'est donné pour objectif d'en porter les exportations à un tiers de la production. Son industrie automobile est capable de produire annuellement 3 millions de véhicules, dont la majorité sont équipés de moteurs flex-fuel, acceptant aussi bien du carburant traditionnel que de l'éthanol ou du diester. Après 2005, le Brésil devient aussi un important exportateur de capitaux, avec 25 milliards de dollars d'IDE sortants en 2006 ».

43 BRET, B., «*L'émergence d'un pôle brésilien dans le continent sudaméricain*», publié sur le site http://www.cafe_cafe-geo.net/article.php3?id_article=809&var_recherche=Bresil, 2006.

déséquilibre difficile à maintenir.⁴⁴

Selon la Revue Brésilienne de Politique Internationale⁴⁵, le commerce intra-bloc a considérablement augmenté dans les années suivant sa formation, atteignant 19143 millions de dollars en 1993. L'expansion du commerce intra-zone s'est poursuivie jusqu'en 1997, année pendant laquelle le total du bloc représentait 41074 millions de dollars, valeur quatre fois plus élevée qu'en 1991.

Les auteurs⁴⁶ de la même revue indique que le MERCOSUR présente trois phases. La première, entre 1991 et 1997, correspond à l'étape de formation durant laquelle le bloc s'est structuré, focalisé notamment sur l'aspect commercial.

La deuxième phase, entre 1998 et 2002, est considérée comme une phase de crise, reflet de l'économie. Tous les pays membres du bloc sont passés par cette phase. D'un point de vue économique, cette période est marquée par l'absence de progrès. En effet, en 1991, le commerce intra-bloc a diminué de 25% par rapport à l'année précédente. Durant les années suivantes, le commerce a connu des hauts et des bas. « *La différence entre 1997, l'année du pic, et 2002, l'année la plus critique, est de US\$ 20 612 millions, ce qui veut dire une baisse de 50,18%* »⁴⁷, explique la Revue Brésilienne de Politique Internationale.

La troisième phase, qui débute en 2003, décrite par les auteurs de la RBPI⁴⁸, nommée « *la revitalisation du MERCOSUR* », car les indicateurs économiques se sont améliorés, signalant une nouvelle phase positive pour l'intégration économique du Cône Sud. La même année, le volume de commerce intra-bloc a augmenté de 25% par rapport à l'année précédente. Signalons également que le commerce entre les pays membres du MERCOSUR et les autres pays du monde s'est développé pendant cette étape, avec une croissance de 14% pendant la première année.

Pour conclure sur ces trois phases, les auteurs de la RBPI ajoutent :

« bien que le Mercosur ait stagné, voire même reculé

44 Pour compléter cette idée, voir : http://www.scielo.br/scielo.php?pid=S0103-40141994000200006&script=sci_arttext, 1994, consulté le 20 avril 2014.

45 Voir Revue Brésilienne de Politique Internationale: *Indicadores e Análise Multidimensional do Processo de Integração do Cone Sul*, 51(2)/2008, RBPI, 2008, p 106.

46 HOFFMANN, A.R., Professeur à l'Institut des Relations Internationales de l'Université PUC à Rio de Janeiro. COUTINHO, M., Docteur en Sciences Politiques à l'Institut Universitaire de Recherche à Rio de Janeiro. KFURI, R., Professeur à l'Institut des Relations Internationales de l'Université PUC à Rio de Janeiro.

47 Voir Revue Brésilienne de Politique Internationale : *Indicadores e Análise Multidimensional do Processo de Integração do Cone Sul*, 51(2)/2008, RBPI, 2008, p 109.

48 RBPI - Revue Brésilienne de Politique Internationale

*dans sa dimension commerciale, en particulier pendant la deuxième phase, les autres domaines tels que le secteur social et le secteur politico-institutionnel n'ont pas connu un tel phénomène ».*⁴⁹

N'oublions pas que, selon les statistiques, entre 2003 et 2007, les exportations du Brésil vers l'Argentine ont augmenté de 35%, contre 23 % de l'Argentine vers le Brésil. En direction du Paraguay, elles ont augmenté de 23%, contre 7% du Paraguay vers le Brésil et de 33% vers l'Uruguay contre 11%. Pour le Paraguay et l'Uruguay, l'action du commerce vers le MERCOSUR n'a pas été aussi significative que pour le Brésil.⁵⁰

Il est certain que le Brésil doit travailler afin de réduire ces disparités sociales. Il doit également consolider son économie régionale pour pouvoir être acteur décisif dans la politique globale du continent sud américain.

7. CONCLUSION

Après une étude détaillée de l'intégration économique des pays du Cône Sud – le MERCOSUR, semble important de souligner le rôle du Brésil comme vecteur majeure et principal de ce bloc. De ce fait, il importe de reconnaître son importance pour les pays latino-américains. Les pays membres ont opéré de grands changements afin d'établir une union leur permettant d'être plus compétitifs et plus performants vis-à-vis du marché mondial.

L'analyse de son aspect institutionnel, de son contexte historique et de tous les éléments que nous avons soulignés, nous permet d'affirmer que le bilan, de façon générale, est positif pour les pays membres.

L'établissement définitif de la démocratie est à inscrire parmi les premières actions les plus importantes à avoir contribué au succès de cette union. Par la suite, les pays ont pu s'insérer en toute sécurité dans l'économie mondiale.

Un autre point important pour les pays membres est le contexte mondial de l'époque, avec l'introduction de la régionalisation commerciale, ayant contribué à la formation du bloc et permis aux pays d'améliorer leur représentativité face au commerce mondial.

En analysant l'histoire de l'Amérique latine, nous pouvons

49 RBPI - Revue Brésilienne de Politique Internationale, n° 51 (2) de 1998, p113-114. La traduction a été effectuée par nos soins: "Ainda que em sua dimensão comercial o MERCOSUL tenha estagnado e mesmo retrocedido, sobretudo no segundo período analisado, o mesmo não ocorreu em outras áreas, tais como a político-institucional e a social.

50 Statistique publiée par la RBPI - Revue Brésilienne de Politique Internationale, n° 51 (2) de 1998, pp 113-114.

montrer que la volonté de la diplomatie de ces pays membres, principalement l'Argentine et le Brésil, est apparue vers les années 1980.

Les premières années du MERCOSUR correspondent à un véritable âge d'or. Le commerce régional a augmenté et le bloc économique a gagné en prestige, notamment grâce aux négociations avec de grands partenaires commerciaux tels que les États-Unis et l'Union Européenne.

Pendant ses quelques vingt ans d'existence, le MERCOSUR s'est montré très efficace sur un certain nombre de points, comme la promotion et l'amélioration de l'action politique institutionnelle et sociale de ses pays membres.

Aujourd'hui, l'intégration économique du Cône Sud a contribué à une union des pays d'Amérique du Sud, avec des pays membres (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela), auxquels se sont associés la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou.

Le Brésil a occupé une place prépondérante dans l'intégration du Sud. Mais en ce qui concerne le rôle du MERCOSUR dans le cadre de l'économie brésilienne, il s'est avéré très important au début, car l'un des changements fondamentaux a été la rupture de l'isolement commercial vis-à-vis des pays voisins, puisque le Brésil avait maintenu, durant plusieurs années, une politique économique fondée sur la substitution des importations.

La croissance significative du Brésil a été mise en évidence après l'arrivée au pouvoir du Président Lula, en 2003. Aujourd'hui, l'économie du pays figure parmi celles les plus développées du monde, affichant une croissance spectaculaire. Le Brésil fait également partie du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), groupe de pays qui se démarque sur la scène mondiale par le développement et la croissance économique.

L'avenir du MERCOSUR demeure aujourd'hui inconnu d'un point de vue commerciale et économique. D'autre par, on constate une période de stagnation lié à une union douanière imparfaite. Cependant l'aspect politico-social est en train de se développer et les résultats pourraient s'avérer extrêmement importants pour les pays membres du MERCOSUR dans les années à venir.

8. BIBLIOGRAPHIE

ACCIOLY, Elizabeth. *Mercosul e União Europeia Estrutura Jurídico-Institucional*. Curitiba: Juruá, 2010. 268 p.

ALMEIDA, Paula Wojcikiewicz. *La Difficile Incorporation et Mise en Oeuvre des Normes du Mercosul: Aspects Généraux et Exemple du Brésil*. Paris: LGDJ, 2013, 451p.

ALMEIDA, Paulo Roberto. *Le Mercosud, un marché commun pour*

- l'Amérique du Sud*. Paris : l'Harmattan, 2000. 500 p.
- América Latina: Globalização e Integração*. Belo Horizonte: FIEMG e IBEC – Instituto Brasileiro de Estudos Contemporâneos, 1997, 215 p.
- ARAUJO, Nadia de. *Contratos Internacionais : Autonomia da Vontade, Mercosul e Convenções Internacionais*. Rio de Janeiro : Renovar, 1997. 230 p.
- BAPTISTA, L.O., *Le Mercosul, ses institutions et son ordonnancement juridique*. Paris : CEDIN-Paris I, 2001.200 p.
- BARBOSA, Antonio Rubens. *MERCOSUL e a Integração Regional*. São Paulo: Fundação Memorial da América Latina: Imprensa Oficial do Estado de São Paulo, 2010, 228p.
- BASSO, Maristela. (organizador). *Mercosul seus efeitos jurídicos, econômicos e políticos nos Estados Membros*. Porto Alegre: Livraria do Advogado, 1997, 668 p.
- BORCHARDT, Klaus-Dieter., *L'ABC Du Droit Communautaire*. Belgica, Communautés Européennes, 2000. 124 p.
- BORGES, José Souto Maior. *Curso de Direito Comunitário: Instituições de Direito Comunitário Comparado. União Europeia e Mercosul*. São Paulo: Saraiva, 2009. 698p.
- COUFFIGNAL, Georges. *Amérique Latine, Une Amérique latine toujours étonnante*. Paris : La documentation Française, 2012, 208 p.
- DABÈNE, O., *L'intégration régionale en Amérique Latine : Le Mercosur*. Paris : Centre d'études et de recherches internationales, 1995.
- FARIA, José Angelo Estrella. *O Mercosul: Principios, Finalidade e Alcance do Tratado de Assunção*. Brasília : MRE/SGITE/NAT, 1993.193 p.
- FRANCESCHINI, Luis Fernando ; BARRAL, Welber. (Coords). *Direito Internacional Público & Integração Econômica Regional*. Curitiba : Juruá, 2001. 262p.
- GAULARD, M. *L'économie du Brésil*. Monts : Bréal, 2011, 128 p.
- GOMES, Eduardo Biacchi. *Manual de Direito da Integração Regional*. Curitiba: Juruá Editora, 2010.224 p.
- GOMES, Eduardo Biacchi. *A Globalização Econômica e a Integração no Continente Americano, Desafios para o Estado Brasileiro*. Rio Grande do Sul: Unijuí, 2004.134p.
- HALPERIN, M., *Instrumentos básicos de integración económica en América Latina y El Caribe*. Buenos Aires: BID. Intal, 1992.
- KELSEN, Hans. *Teoria geral do direito e do estado*. São Paulo: Martins Fontes, 2005, p. 515-556.
- KHAVAND, Fereydoun-Ali., *Le nouvel ordre commercial mondial du GATT à l'OMC*. Paris : Nathan, 1995. p. 65.
- HORTA TAVARES, Fernando. *Princípios do Direito Comunitário: Autonomia e Princípios*, (ensaio) Belo Horizonte, 2007.
- MACHADO, Diego Pereira; DEL'OLMO, Florisbal de Souza. *Direito*

- da Integração, Direito Comunitário, Mercosul e União Europeia*. Salvador: JusPodivm, 2011. 322 p.
- MARQUES, Renato L. R. *Dois Décadas de Mercosul*. São Paulo: Aduaneiras, 2011, 370 p.
- MASSI, Fernando; TERRA, Maria Inés (Coord). *Asimetrias en el Mercosur e Impedimento para el crecimiento*. Montevideo: RedMercosur, 2008. 231 p.
- MEDEIROS, Marcelo de Almeida. *La Gênese Du Mercosud*. Paris: l'Harmattan, 2000, 500p.
- MEZA PINTO, Hugo Eduardo. *Estratégia de Integração Econômica Regional na América Latina, A - O Caso da Comunidade Andina*. Curitiba: Juruá, 2011. 210 p.
- POFFO, Carlos Alejandro. *Integración Productiva del Mercosur*. Buenos Aires: Catálogos, 2012. 144p.
- PREVOST, René. *Normes économiques et déterminations statistiques*. In: Revue économique. Volume 7, n°5, 1956. pp. 833-845.
- RAIMBAULT, Guy. *Le Dictionnaire de l'Union Européenne*. Paris : Ellipses, 2000. 384 p.
- REIS, Oswaldo Dehón Roque. *As Origens do Mercosul : A Construção da Ordem Política no Cone Sul*. Curitiba : Juruá, 2011. 152 p.
- RESENDE, Erica Simone Almeida; MALLMAN, Maria Izabel. *MERCOSUL - 21 anos : Maturidade ou Imaturidade?* Curitiba : Appris, 2013. 369 p.
- RIBEIRO, Elisa de Sousa (Coord.). *Direito do MERCOSUL*. Curitiba : Appris, 2013. 673 p.
- SILVA, Marcos Rector Toledo. *Mercosul e Personalidade Jurídica Internacional: As Relações Externas do Brasil Sub-Regional Pós-Ouro Preto*. Rio de Janeiro: Renovar, 1999. 314 p.
- SUSANI, Nadine., *Le Règlement des Différends dans le Mercosul – Un système de droit international pour une organisation d'intégration*. Paris : l'Harmattan, 2008, 321p.
- VENTURA, Deisy. *Les asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne – Les enjeux d'une association interrégionale*. Paris : l'Harmattan, 2003, 501 p.
- VERCUEIL, J., *Les Pays Émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine*. Paris : Bréal, 2010, p. 77.
- VIEIRA, Liszt; BORBA, Cintia Reschke de. *Nacional x Global : União Européia e Mercosul*. Rio de Janeiro : Renovar, 2010. 227 p
- VIEIRA, Luciane Klein. *Interpretação e Aplicação Uniforme do Direito da Integração : União Europeia, Comunidade Andina, Sistema da Integração Centro-Americana e Mercosul* . Curitiba : Juruá, 2013. 168 p.
- WALD, Arnaldo. *Le Droit Brésilien Hier, Aujourd'hui et Demain*. Paris: Société de Legislation Comparée, 2005. 355 p.

WINTER, Luís Alexandre Carta. *Crise do Modelo Presidencialista*. Curitiba: Juruá, 2008. 150 p.

RBPI - Revue Brésilienne de Politique Internationale, n° 51 (2) de 1998.

RBPI - Revue Brésilienne de Politique Internationale : *Indicadores e Análise Multidimensional do Processo de Integração do Cone Sul*, 51(2)/2008, RBPI, 2008.

Traités et Protocoles :

Traité d'Asunción, au Brésil, le Traité d'Asunción a été ratifié par le Congrès National, Décret Législatif n° 197, de 25.09.91 et promulguée pour le Décret n° 350, de 21.11.91.

Protocole de Brasília, signée en 17.12.91 et intériorisée au Brésil à travers le Décret Législatif n° 88, de 01.12.92, et Décret n° 922, de 10.09.93.

Protocole d'Ouro Preto, signée en 17.12.94 et intériorisée au Brésil à travers le Décret Législatif n° 188, de 16.12.95, e Décret n° 1.901, de 09.05.96.

Protocole d'Olivos, signée et intériorisée au Brésil à travers le Décret Législatif n° 712, de 15.10.2003, e Décret n° 4.982, de 09.02.2004.

Sources Internet : (Sites Web consultés)

CEPAL, Commission Économique pour l'Amérique Latine et Caraïbe : <http://www.eclac.cl>

Site Officiel du MERCOSUR, Marché Commun du Sud :

www.mercosur.int

Aladi - Association Latino-Américaine pour l'Intégration :

www.aladi.org

Centre d'Économie Internationale – Commerce Extérieur et Intégration :

www.cei.gov.ar

Instituto de Estudos Avançados da Universidade de São Paulo: http://www.scielo.br/scielo.php?pid=S010340141994000200006&script=sci_arttext, “O Mercosul e os interesses do Brasil”, écrit par : Paulo Nogueira Batista

IPEADATA :

<http://www.ipeadata.gov.br/Default.aspx>.

IEL - Institute Euvaldo Lodi: <http://www.iel.org.br/portal/data/pages/FF80808127784C1F0127788502B7547C.htm>